## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 26 novembre 2019

### Rapport n° 19-06-13

# PARCELLES CADASTRÉES BA 97 ET 98 SISES RUE DU PRINCE DE CONDÉ ET PARCELLE CADASTRÉE BA 104 SISE CHEMIN MADAME: TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par délibération n° 19-02-04 en date du 26 mars 2019, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une enquête publique en vue du transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées BA 97, 98 et 104.

A cet effet, l'enquête publique s'est déroulée du 6 au 20 juin 2019 inclus.

Dans son rapport d'enquête, le Commissaire enquêteur, Monsieur Bertucco Van Damme, a émis un avis favorable à la poursuite de la procédure assorti des souhaits suivants :

- « A ce jour, la configuration des lieux ne présente aucun caractère privé à cette impasse, mais beaucoup plus un aspect public, elle peut donc être transférée dans le domaine public au regard du code de l'urbanisme, Art L.318-3 et du code routier Art L. 141-3.
- Pour la parcelle BA 104, je n'ai aucune observation. Après m'être rendu deux fois sur le site et après demande de précisions au Service de l'Urbanisme, cette parcelle peut être transférée dans le domaine public, comme les deux précédentes. Par contre, sans un bornage précis et au regard de l'alignement chemin Madame, je ne sais pas si les propriétés n°21-BA 105 et N°15-BA 102 n'ont pas empiété sur celle-ci (Voir cadastre superposé sur la vue satellite).
- Au regard de la proposition des propriétaires et de l'accord des riverains intéressés, la Ville de Saint-Leu-la-Forêt peut donc acquérir à l'amiable et sans indemnité les parcelles BA 97-BA 98, impasse rue du Prince de Condé et BA 104, chemin Madame. »

Il vous est demandé de bien vouloir décider du transfert et du classement des parcelles précitées dans le domaine public communal.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

### COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

#### CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mardi 26 novembre 2019

#### Délibération n° 19-06-13

## PARCELLES CADASTRÉES BA 97 ET 98 SISES RUE DU PRINCE DE CONDÉ ET PARCELLE CADASTRÉE BA 104 SISE CHEMIN MADAME: TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal n° 19-02-04 du 26 mars 2019 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du transfert dans le domaine public communal des parcelles cadastrées BA 97, 98 et 104,

Vu l'arrêté du Maire n° 2019-20 en date du 14 mai 2019 portant déroulement d'une enquête publique relative au transfert dans le domaine public communal des parcelles susvisées,

Considérant que ladite enquête publique s'est déroulée du 6 au 20 juin 2019 inclus,

Vu le rapport d'enquête publique en date du 25 juin 2019 établi par M. Bernard Bertucco Van Damme, commissaire-enquêteur,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1: de transférer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées BA 97 (209 m²) et BA 98 (185 m²) sises rue du Prince de Condé à Saint-Leu-la-Forêt, qui constituent une impasse d'une longueur de 46 mètres, ainsi que la parcelle cadastrée BA 104 (24 m²) sise Chemin Madame à Saint-Leu-la-Forêt.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles dans le cadre de la procédure de transfert et de classement dans le domaine public communal susvisée.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val d'Oise le qu'elle a été notifiée aux intéressés le et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

Département : VAL DOISE

Commune: ST LEU LA FORET

Section: BA Feuille: 000 BA 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 28/02/2019 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES |

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BANT ERMONT Vallee de Montmorency 421 rue Jean Richepin 95125 95125 ERMONT Cedex tél. 01.30.72.82.50 -fax

ptgc.950.ermont@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

